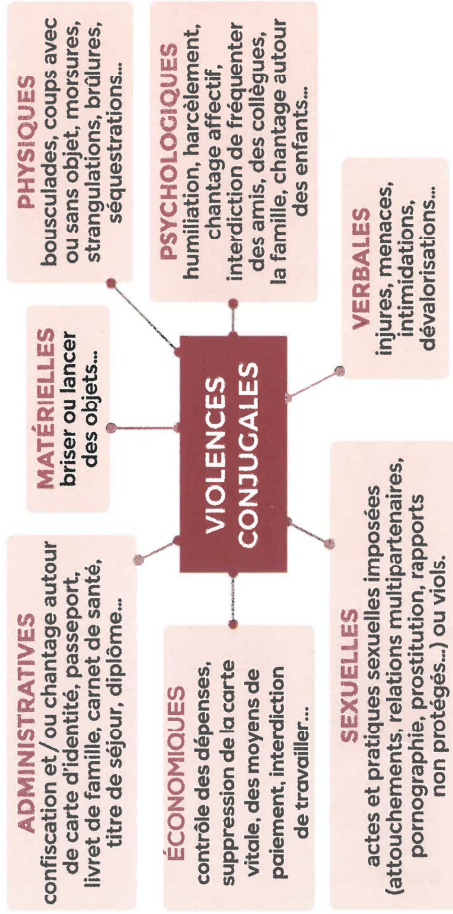


FICHE-RÉFLEXE À DESTINATION DES PROFESSIONNEL(LE)S

Et si la femme que vous accueillez était victime de violences ?

FORMES DE VIOLENCES



POINTS DE VIGILANCE

Les violences au sein du couple concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'étude, toutes les cultures.

- › Circonstances à risque : grossesse, séparation.
- › Signes de coups et blessures.
- › Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), état dépressif.
- › Comportement du conjoint : prise de pouvoir, problème d'addiction.
- › Comportement des enfants : violences envers les autres, mauvais résultats scolaires...

N'hésitez pas à poser des questions : « Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, votre couple ? »

QUELLE POSTURE ADOPTER ?

- L'agresseur :**
- l'humilie
 - lui fait peur
 - la dévalorise
 - l'isole
 - la culpabilise
 - la fait taire
- À l'inverse, le ou la professionnel(le) :**
- l'écoute avec attention, respect et bienveillance
 - parle d'un ton calme avec empathie
 - se montre disponible et crée un climat de confidentialité ; ne banalise pas, ne minimise pas les faits
 - l'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage
 - la déculpabilise en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression ; rappelle que les actes et les faits relatés sont punis par la loi ; évalue le danger et prévoit un scénario de protection si besoin

Dans tous les cas, respectez le rythme et les décisions de la victime.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
Au travail, à la maison, dans l'espace public...

RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

VIOLENCES FEMMES INFO

APPELEZ LE
3919*

* Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

#NeRienLaisserPasser

FICHE RÉFLEXE POUR LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE EN HAUTE-SAÛNE

La loi interdit et punit les violences...
Vous avez des droits !
Le droit de partir, de travailler, d'avoir un compte bancaire...



GUIDE DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-SAÛNE

Vous venez de subir des violences de votre conjoint ou de votre compagnon.
C'est une infraction pénale !

Vous vous rendez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie

. Commissariat - Place du Ilème chasseurs à Vesoul
. Gendarmerie

Tél : 17
Tél : 17

Vous êtes blessée, vous devez vous soigner

Vous ferez constater vos traumatismes physiques et/ ou psychologiques notamment à :

. L'hôpital (CHI) - 2 rue Heymes à Vesoul
. L'unité médico-judiciaire et d'aide aux victimes
. Urgences SAMU

Tél : 03 84 96 60 60
Tél : 03 84 96 29 17
Tél : 15

Vous décidez de rester dans le logement du couple

Vous pouvez demander l'éviction du conjoint violent, en saisissant en référé le Juge aux affaires familiales du Tribunal judiciaire de votre domicile
. 4 place du palais à Vesoul
. Ordre des avocats - 16 rue du Palais à Vesoul
. Permanence gratuite au 06 72 88 62 99

Tél : 03 84 78 58 00
Tél : 03 84 75 50 62

Vous décidez de quitter le logement de la famille,

Vous n'avez pas d'autres possibilités de logement :

Appelez le « référé/hébergement » des femmes victimes de violences

Jour et nuit **115** ou 03 84 76 00 10

Vous avez un emploi et devez le quitter parce que vous déménagez pour fuir les violences.

Vous pouvez vous inscrire à l'agence locale de pôle emploi, en qualité de demandeuse d'emploi indemnisée

Tél : 3949

Pôle Emploi 70

Vous êtes sans ressource. Selon votre âge et votre situation familiale, vous avez des

droits, Adressez-vous à :

C.A.F - 13 Bd des Alliés à Vesoul
Conseil Départemental - Direction de la Solidarité
Intervenant social du Conseil Départemental
dans les services de police et gendarmerie

Tél : 0 820 25 70 10
Tél : 03 84 95 79 13
Tél : 03 84 95 79 00

AUTRES ADRESSES UTILES

SAFED (Service d'Accueil des Femmes en Difficulté)

100 rue Baron Bouvier à Vesoul
8H30-12H et 13H30-18H
Tél : 03 84 76 00 10

Association Solidarité femmes

23 rue de Mulhouse à Belfort
Permanences mensuelles sur rendez-vous à Héricourt
le 1er mardi après-midi de chaque mois au CCAS
45 rue du Général de Gaulle
Tél : 03 84 28 99 09

Tél : 03 84 36 67 85

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Haute-Saône CIDFF 70

20 rue Didon 70000 Vesoul
Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H
(sauf le mercredi après-midi)

Permanences juridiques à Vesoul, Gray, Lure, Luxeuil-les-Bains, Amblans-et-Velotte
Permanence juridique téléphonique : le mercredi de 9H à 12H
Permanences soutien aux femmes victimes de violences à Vesoul, Gray, Lure,
Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse
Tél : 03 84 76 32 38

Accueil de Jour pour les femmes victimes de violences conjugales

Maison de Flora au CIDFF, 20 rue Didon, 70000 Vesoul
Du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H
(sauf le mercredi après-midi)
Tél : 03 84 76 32 38

Point d'Accès au droit

Vesoul - 22 rue du Breuil
Lure - 12 rue Anatole France
Gray - 2 rue lorraine
Héricourt - 45 rue de Gaulle
Luxeuil - Place de la Baillie
Tél : 03 84 75 80 49
Tél : 03 84 30 33 36
Tél : 03 84 36 67 70
Tél : 03 84 36 67 70
Tél : 03 84 40 63 59

Association d'aide aux victimes – France Victimes 70

1 rue Paul Petitclerc à VESOUL - contact@aiavi.fr
En contactant ce numéro (09 70 19 52 52) vous pouvez obtenir un RV à Vesoul,
Gray, Héricourt, Lure ou Luxeuil-les-Bains.
Permanences sans RDV au Bureau d'aide aux victimes du Tribunal de Vesoul :
lundi 9H - 12H, mardi 9H - 12h et 13H30 - 16H30 et jeudi 9H - 12H et 13H30 - 16H30
Tél : 09 70 19 52 52

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
4 Place René Hologne à Vesoul
Tél : 03 84 96 17 05